

DÉMARCHE EN LIGNE

Demander l'immatriculation d'un véhicule neuf

Vous devez vous identifier via France Connect.

Faire la démarche en ligne

(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/immatriculer-pour-la-premiere-fois-un-vehicule-en-france>)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R49257/aide-remarque>)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Carte grise : immatriculation d'un véhicule neuf (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10293>)

Émetteur de la démarche en ligne : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vérfifié le 06 octobre 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)